

# U23 POUR en Creuse

L'Enseignement La Culture L'Éducation La Formation La Recherche L'Insertion

## LA FSU TERRITORIALE



[contact@snuter-fsu.fr](mailto:contact@snuter-fsu.fr)

[www.snuter-fsu.fr](http://www.snuter-fsu.fr)



Nous avons le plaisir de vous annoncer la création d'une section FSU au sein du Conseil Départemental de la Creuse.

En effet, nous sommes quatre à avoir pris la responsabilité du secrétariat de cette section :

- Ludovic MARTIN, ..., UTAS de La Souterraine
- David DUGAY, adjoint du patrimoine à la BDP de la Creuse,
- Alain POITOU, ... à l'UTT de Boussac
- Franck BOURLIER, adjoint technique du Conseil Départemental détaché auprès de CANOPÉ.

Nous avons choisi la Fédération Syndicale Unitaire (FSU) parce qu'il s'agit d'une fédération qui porte en son nom et dans ses propositions une volonté de travailler dans l'Unité. L'Unité avec les agents de toutes les collectivités territoriales mais aussi l'Unité avec l'ensemble des forces syndicales qui ne peuvent s'opposer dans une période d'attaques fortes contre le Service Public et ses agents.

Ce journal est le premier de notre section « conseil départemental ». Nous espérons que vous lui réserverez un bon accueil.

Vous y trouverez la présentation de la FSU et du SNUTER. Nous y parlons aussi du changement de majorité politique au sein de notre collectivité, de ses conséquences mais aussi des craintes que cela suscite.

La FSU et ses syndicats ont une volonté indéfectible de construire leurs propositions avec les agents. Le syndicalisme n'est rien d'autre qu'un outil à la disposition des agents pour défendre leurs intérêts. C'est dans ce but que nous vous proposons de venir nous rencontrer lors des prochaines réunions d'information que nous allons organiser. N'hésitez pas à y participer !

Vous n'avez pas fini d'entendre parler du SNUTER 23 – FSU !

**Franck BOURLIER**

**Co-secrétaire de la Section Conseil Départementale du SNUTER23-FSU**

**N'oubliez surtout pas que les seules ressources d'un syndicat dépendent du nombre de ses adhérents. Sans argent, il ne peut rien.**

**Syndiquez-vous !**

Rédacteur en chef : Stéphane PICOUT  
Directeur de la publication : Sandrine GORGEON  
Commission Paritaire : 1117 S 07663  
ISSN : 1260 - 2310  
Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques de la FSU 23 et de ses syndicats. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 23 :  
542 Maison des Associations 23000 GUÉRET

542 Maison des Associations  
23000 GUÉRET  
Tél : 05 55 41 16 32  
Courriel : [fsu23@fsu.fr](mailto:fsu23@fsu.fr)

## Le SNUTER-FSU23 ?



Le SNUTER-FSU (Pour Syndicat National Unitaire de la TERRitoriale) est issu du mariage du SNUCLIAS-FSU qui était une union de syndicats des agents des collectivités locales, des ministères de l'Intérieur, des Affaires Sociales et des Finances et du SnuACTE pour les agents des collectivités territoriales et de l'État.

Le SNUTER-FSU est un syndicat de la Fédération Syndicale Unitaire. La FSU regroupe des syndicats comme le SNUipp-FSU (Professeurs des Écoles), le SNES-FSU (Professeurs du 2nd degré), le SNEP-FSU (professeurs d'EPS), le SNUEP-FSU (professeurs en lycées professionnels), le SNASUB-FSU (agents de l'administration scolaire), le SNICS-FSU (infirmiers de l'Éducation Nationale), le SNETAP-FSU, le SNUITAM-FSU (agents des DDI des Territoires, de l'Agriculture et de la Mer), EPA-FSU (agents de la Jeunesse et Sports) ou le SNUTEFI-FSU (salariés de Pôle-Emploi, des Missions Locales, ...).

Didier Haudiquet et Didier Bourgoïn sont les secrétaires généraux du SNUTER.

Nadia Paulin est la Secrétaire départementale du SNUTER23-FSU. Le SNUTER23-FSU a récolté plus de 38% des voix lors des élections professionnelles au Comité Technique rattaché au Centre de Gestion de la Creuse. Chez nos voisins haut-viennois, le SNUTER-FSU est le syndicat majoritaire de la Fonction Publique Territoriale. Il est un point d'appui incontournable à toutes les actions que nous menons. Nous avons ainsi pu, par exemple, obtenir le paiement de nombreuses NBI pour des agents qui y avaient droit, y compris en allant devant les tribunaux.

Une section syndicale du SNUTER23-FSU vient d'être créée au sein du Conseil Départemental avec quatre co-secrétaires :

- ⇒ Ludovic MARTIN, agent de l'UTAS de La Souterraine, tél??????????????????????,
- ⇒ David DUGAY, agent de la BDP à Guéret,
- ⇒ Franck Bourlier, agent du conseil départemental à Guéret,
- ⇒ Alain Poitou, agent de l'UTT de Boussac,

En cas de besoin, il nous faut pas hésiter à faire appel à nous.

Le SNUTER-FSU se propose de promouvoir :

- Un syndicalisme démocratique, souverain dans son champ de syndicalisation et participant pleinement à l'activité fédérale de la FSU.
- Un syndicalisme de concertation et de négociation.
- Un syndicalisme de défense des intérêts collectifs et individuels des personnels du secteur public comme du secteur privé, des demandeurs d'emploi et des précaires.
- Un syndicalisme de transformation sociale, de proposition, de négociation, de mobilisation.
- Un syndicalisme de solidarité qui lutte pour obtenir un meilleur partage du travail et des richesses.

Le Syndicat national unitaire de la Territoriale a notamment pour objectifs :

- de défendre le service public dans le respect des droits des personnels et des usagers,
- d'œuvrer pour son maintien et son développement, de développer la place et le rôle des femmes dans le monde du travail et la société,
- d'œuvrer en faveur de choix de justice, d'égalité et de démocratie dans les domaines éducatifs, culturels, sociaux, économiques et de santé,
- de promouvoir une société responsable et citoyenne,
- de lutter contre toutes les formes d'exploitation, de domination, d'aliénation ou d'oppression...

**Ludovic MARTIN**

**Co-secrétaire de la Section Conseil Départementale du SNUTER23-FSU**

## La réforme territoriale et ses conséquences

La loi « NOTRe » a été publiée au Journal Officiel du 8 août 2015.

Les 13 nouvelles Régions gardent l'essentiel de leurs compétences ; les Départements (que certains voulaient faire disparaître) la gestion des collèges, des routes et surtout, de l'action sociale. La culture, le sport, les ports, le tourisme, l'éducation populaire et les langues régionales relèvent désormais des deux collectivités.

### **LA MONTAGNE ACCOUCHE D'UNE SOURIS**

La montagne ayant «accouché d'une souris», cette nouvelle loi aura donc bien du mal à camoufler ses véritables enjeux...

Avec la nouvelle carte des Régions, établie au mépris des intérêts des politiques publiques, mais uniquement en fonction des intérêts économiques et des pressions de quelques influents barons roses, le gouvernement va habilement détourner le regard des citoyens des véritables causes de ce «Monopoly territorial» : l'alignement sur le «modèle» européen des super-régions, qui masque un nouveau désengagement financier de l'Etat dans ses missions de Service Public et d'égalité territoriale.

Comment comprendre sinon, les 11 milliards de baisse des dotations de l'Etat aux collectivités programmées sur 2015-2017, alors que de nouvelles compétences ou missions (mises en place des nouveaux rythmes scolaires par exemple) leur sont confiées sans totale compensation de leurs coûts et sans que la fameuse «réforme fiscale», promise par le candidat Hollande, ne soit même pas mise en chantier...

D'autant qu'à ces 11 milliards d'euros vient de s'ajouter cet «effort supplémentaire» (sic) de 1,2 milliard d'euros demandé aux collectivités locales dans le cadre du programme de stabilité présenté au gouvernement par le ministre des finances Michel Sapin.

Les objectifs politiques sont donc clairs : réduire les dépenses publiques (et donc les missions des Services Publics et le nombre des agents les assumant), réduire l'action de l'Etat dans son rôle de stratège, de contrôleur et de péréquisiteur, et insérer les collectivités locales dans une logique de compétition, s'ouvrant de plus en plus aux règles du marché et de la concurrence.

### **UNE AMBITION DE LA MAJORITÉ GOUVERNEMENTALE PARTAGÉE PAR LA MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE**

La nouvelle majorité du Conseil Départemental de la Creuse se conforme déjà à cette réorganisation territoriale ; la Présidente du Conseil Départemental ayant déjà annoncé des restrictions budgétaires et une réorganisation globale des services.

Dans ce climat de changement radical et de politique RH pour le moins floue, ce sont des vies qui risquent de voir chamboulées : non anticipation des renouvellements des contractuels, possible suppression des temps partiels choisis et ou de leur non remplacement avec forcément des impacts sur la charge de travail des collègues...

### **DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX EN SURSIS ?**

Le maintien provisoire des conseils départementaux et de leurs compétences historiques (sauf globalement les transports scolaires et interurbains reste une bonne nouvelle pour l'existence des Services Publics locaux (notamment de l'action sociale qui était promise aux intercommunalités) sur l'ensemble des territoires de chaque département. Mais la baisse des dotations, la montée des dépenses sociales liées à l'extension de la précarité, la hausse des dépenses de transport liée à la réforme des rythmes scolaires... mettent en péril nombre de Services Publics départementaux.

Il y aura des combats essentiels à mener pour maintenir des outils indispensables comme les laboratoires départementaux (ex labo DSV), mais aussi parfois les services de voirie et parcs de matériel (issus des services de l'équipement) confrontés aux pressions du secteur privé.

### **CETTE LOI N'EST DÉCIDÉMENT PAS LA NÔTRE !**

D'autres réformes étaient pourtant attendues dans la Fonction Publique. Par exemple :

- Le renfort des moyens financiers des collectivités territoriales pour l'exercice des missions
- et compétences transférées.
- L'affiliation obligatoire de toutes les collectivités aux centres de gestion.
- Une clarification des compétences, la moralisation des dépenses publiques relevant de l'exercice de la compétence générale.
- La protection des services publics face à la libéralisation de ses activités.
- Un renforcement des pouvoirs des citoyens mais également des agents dans les instances paritaires...

Cette loi n'est décidément pas la NÔTRE !

**David DUGAY**

**Co-secrétaire de la Section Conseil Départementale du SNUTER23-FSU**



## Changement de majorité, nos craintes, nos espoirs...

En 2015, à la surprise générale (?), la majorité au Conseil Départemental basculait. Derrière les nouveaux élus se trouvait certainement une majorité de Creusois ayant refusé, pour des raisons qui lui est propre, l'équipe sortante...

Même si nous avons conscience des enjeux économiques et des contraintes budgétaires qui font peser une forte pression sur les collectivités, nous constatons que ce sont malheureusement trop souvent les personnels qui servent de variables d'ajustement à ces coupes sombres dans le budget de la collectivité. Nous regrettons que la réaction de la collectivité sur cette politique qui étouffe son budget se fasse attendre... Les effets de cette politique austéritaire vont aussi être très prochainement ressentis par les contribuables...

Annoncer 10 puis 4.5 millions de déficit public, sincèrement ce n'est pas notre cuisine ! Ce qui nous intéresse n'est pas de noyer le poisson dans une discussion de boutique sur le montant réel de la dette. Ce qui nous intéresse et nous interpelle c'est le mot déficit qui peut laisser supposer une mise sous tutelle et donc un avenir très incertain pour les agents! Dans cette période de réduction de la voilure, la commande d'un audit onéreux nous apparaît contestable...

Même si la majorité actuelle n'est pas décisionnaire au niveau national de la baisse des dotations, nous n'oublions pas qu'en son temps, elle avait menée une politique de gel des ces mêmes dotations...

Nous constatons aussi que dans toutes les collectivités locales creusoises, y compris au conseil départemental, les questions liées à la carrière des agents ne se font pas dans la transparence la plus totale. Il nous semblerait nécessaire, dans l'intérêt des agents mais aussi de l'administration, que des barèmes soient établis afin de déterminer les avancements de grades, les nominations sur les postes,... L'ancienneté devrait, à notre sens, trouver une place prépondérante dans ces barèmes.

Une bourse de l'emploi transparente permettant une mobilité interne au conseil départemental pourrait ainsi voir le jour.

Quant à ceux qui font l'effort de passer des concours, passez muscade il n'y a rien à voir. Jusqu'à présent, il se pouvait que leurs efforts soient réduits à néant faute de poste dans la collectivité.

Vous l'aurez compris, à la FSU, la couleur politique nous importe peu, nous refusons les aprioris, les préjugés ou les compromissions. Ce qui nous anime c'est la défense individuelle et collective des agents afin d'obtenir des réponses précises de l'administration quant aux questions que se posent les personnels.

Une démocratie forte s'enorgueillit de construire un véritable dialogue social, franc et clair où le débat contradictoire peut avoir toute sa place dans la sérénité. Le rôle des instances (CAP, CT,...) est en ce sens déterminant.

**Alain POITOU**

**Co-secrétaire de la Section Conseil Départementale du SNUTER23-FSU**

